

<https://sundep-paris.org/spip.php?article1106>



Réouverture annoncée des écoles à partir du 11 mai : SUD éducation réclame toutes les garanties nécessaires

réouverture annoncée des écoles à partir du 11 mai : SUD ÉDUCATION RÉCLAME TOUTES LES GARANTIES NÉCESSAIRES

- diagnostics systématiques et isolés des personnels et des élèves (et non uniquement des cas symptomatiques)
- un plan de suivi sanitaire (approche) des personnels et des élèves, et à court terme la constitution d'une médecine de prévention en mesure d'assurer une partie de ces missions
- mise à disposition de matériels de protection nécessaires pour tous les personnels et les élèves (masques, gels hydro-alcooliques) et désinfection régulière des locaux
- octroi de moyens supplémentaires dès la réouverture des classes pour permettre une bonne des effectifs à même de garantir la distanciation sociale dans les salles

- Coronavirus -
Date de mise en ligne : jeudi 16 avril 2020

Copyright © Sundep-Solidaires Paris - Tous droits réservés

Lundi 13 avril à 20:00, le président Macron a fait un certain nombre d'annonces concernant la poursuite du confinement, et ses suites qui seraient précisées d'ici fin avril.

Concernant l'éducation, la principale annonce réside dans la réouverture progressive des écoles et établissements scolaires tandis que l'enseignement supérieur resterait fermé jusqu'à la rentrée de septembre. Faire reprendre les élèves et non les étudiant-e-s, cela montre bien que la priorité est de faire prendre en charge les enfants des salarié-e-s, et non une question pédagogique.

La fédération SUD Éducation se montrera particulièrement vigilante quant aux modalités de cette reprise afin qu'elle ne comporte aucun risque : aucune autre considération que la santé des élèves et des personnels ne doit entrer en compte et surtout pas l'intérêt des entreprises dont les salarié-e-s seraient bloqué e s à domicile par la garde d'enfants. Dans ces conditions, une éventuelle réouverture des écoles et établissements ne doit se faire qu'à certaines conditions indispensables :

- dépistages systématiques et réguliers des personnels et des élèves (et non uniquement des cas symptomatiques) ;
- un plan de suivi sanitaire rapproché des personnels et des élèves, et à court terme la constitution d'une médecine de prévention en mesure d'assurer une partie de ces missions ;
- mise à disposition du matériel de protection nécessaire pour tous les personnels et les élèves (masques, gels hydro-alcooliques) et désinfection régulière des locaux ;
- octroi de moyens supplémentaires dès la réouverture des classes pour permettre une baisse des effectifs à même de garantir la distanciation sociale dans les salles de classe.

Les personnels seront légitimement en situation de se poser la question de leur sécurité ainsi que de celle des élèves, et le droit de retrait pourra s'imposer comme un mode d'action incontournable. En fonction de l'évolution de la situation sanitaire et de la mise en oeuvre sur le terrain de la réouverture des classes, SUD Éducation pourra appeler les personnels à utiliser leur droit de retrait et les soutenir dans cette démarche.

Le gouvernement portera la responsabilité des conséquences sanitaires de décisions qui seraient guidées d'abord par des motifs liés à la relance de l'économie au détriment de la santé et de la vie des personnels et des familles/entourage des élèves ainsi que les risques pour l'ensemble de la société.

Et sur le même sujet, voir [l'article](#) publié sur le site du Sundep-Solidaires